

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VÈRE
Salles sur Cérou

Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D08- 06 12 2022
Convocation : 28 11 2022

Comité Syndical du 6 décembre 2022

**Objet : Demande de subvention à L'Agence de l'eau Adour Garonne, au Conseil Régional Occitanie et aux Départements du Tarn et du Tarn et Garonne pour la gestion durable des rivières - année 2023 :
-Programme de Travaux de restauration et de gestion durable des cours d'eau et des milieux aquatiques
Annule et remplace D04 du 06 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	18
Nombre de membres suppléants présents :	00
Nombre de pouvoir donné :	00

Présents :

Mesdames MOULIADE Régine, REDO Aline, SOULIE Christiane

Messieurs PUECH Christian, MALET Christian, TRESSOLS Bernard, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, DALMAYRAC Gilbert, JONGBLOET François, SOUYRI Joël, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, VIGROUX Didier, DOUZIECH Florent, BRIERE Alex, BOHERE Jean-Christian

Pouvoirs

Absents : HERIN Christophe

Absents Excusés : AZAM Rolande, VALIERE Jean-Paul, SCHULTHEISS Pierre, PAILLAS Pierre, BONNET Michel, ESCOUTES Jean-Marc, RUFFEL Francis

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMRCV), Mme. ROMEO Aline (SMRCV)

- Vu les compétences du Syndicat mixte de bassin Cérou Vère dans le cadre de la gestion intégrée de l'eau et des rivières
- Vu les attributions d'aide en matière de restauration et de gestion durable des milieux aquatiques de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil Régional Occitanie et des Départements du Tarn et du Tarn et Garonne

Pour le territoire des bassins Cérou et Vère, il est rappelé que la DCE et le SDAGE 2022 2027 demande « l'atteinte d'un bon état écologique des cours d'eau » d'ici 2027. Pour atteindre ces objectifs, la gestion des rivières est une des composantes fondamentale. Cette gestion ne doit pas se limiter à une gestion de la ripisylve (entretien régulier, gestion des embâcles,...) L'approche doit être plus globale doit appréhender le fonctionnement global des tous les cours d'eau des bassins, des travaux hydromorphologiques doivent être engagés (recharges sédimentaires et continuité écologique) ainsi que des travaux de mise en défens de berges.

Le président propose de solliciter les aides maximales aux différents partenaires financiers.

Le Président demande au conseil de lui permettre de solliciter les aides aux différents partenaires financiers selon le plan de financement ci après :

- **PLAN DE FINANCEMENT** avec Montants subventionnables par la Région Occitanie

GESTION DURABLE DES RIVIERES DES BASSINS VERSANTS CEROU ET VERE

Financiers	Montant (HT/TTC)	Taux %
Région	47 155 €	20%
Etat		
Agence de l'Eau	87 950 €	37%
Département 81	42 522 €	18%
Département 82	9 286 €	4%
Europe (FEDER, FEADER)		
Autres (préciser ...)		
Autofinancement	48 862 €	21%
Montant total	235 775 €	100%

APRES EN AVOIR DELIBERE L'ASSEMBLEE :

- **Décide** de solliciter les aides présentées ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Président à demander les aides aux différents partenaires financiers et à signer tout document à intervenir se rapportant à cette opération.

La séance est levée à 20h00.

Fait et délibéré en séance, le 6 décembre 2022

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,
Christian PUECH

Le Secrétaire,
Philippe VERGNES



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58



Publiée le : ...14/12/2022.....

Transmise au Représentant de l'Etat le : ...14/12/2022.....